

*République Française
Département du Lot
Commune de Frayssinhes*

Compte rendu de la séance du 09 octobre 2025

Président de la séance : Claudine VIVAREZ

Présents : Claudine VIVAREZ, Thierry MARTIGNAC, Maxime ASFAUX, Hervé LANDES, Françoise BARDET, Damien CROS, Christiane JANICOT, Frédéric COULON

Représentées : Amandine TILLET représentée par Damien CROS, Isabelle LAMPLE représentée par Christiane JANICOT

Absente et excusée : Ophélie DENJEAN

Secrétaire de la séance : Françoise BARDET

Ordre du jour :

- Approbation du compte rendu de la séance du 30-07-2025.

• Délibérations:

- Régularisation de portions de voie communale au Mas Viel,
- Demande de subvention pour travaux logements- fonds de concours,
- Participation obligatoire de l'employeur à la complémentaire santé,
- Modification des statuts de la Fédération d'Electricité du Lot,

• Informations

- Point sur le projet école,
- Point sur les travaux en cours,
- Festivités : 11 novembre - Noël - voeux
- Point sur les commissions

• Questions diverses:

Mme Françoise BARDET ayant été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, les a acceptées.

- Approbation du compte rendu de la séance du 30-07-2025 : à l'unanimité

Délibérations du conseil :

• Régularisation de deux portions de la voirie communale n°114

Mme la Maire explique à l'assemblée que deux portions de la voirie communale constituant la Voie Communale n°114 (route du Mas Viel) allant du hameau de Laborie à celui du Mas Viel sont mal

représentées sur le plan du cadastre.

Cette voie communale est située sur l'ancien chemin rural allant de Laborie au Mas Viel. La voie communale actuelle a été créée il y a plus de 60 ans (de mémoire des riverains), mais les modifications n'ont jamais été apportées au service foncier du Lot pour enregistrement du nouveau tracé.

Suite à la demande de riverains, il apparaît utile et nécessaire de mettre en conformité le plan cadastral avec la réalité du terrain.

Cette procédure administrative peut être réalisée par simple passage d'un géomètre.

Le coût de cette opération s'élève à 1 668,00€ .

Délibération adoptée à l'unanimité

• **Demande de subvention pour travaux logements - Fonds de Concours CAUVALDOR :**

Abandonnée

• **Délibération portant sur l'Adhésion à la convention de participation conclue pour le risque santé par le Centre de gestion du Lot (CDG46)**

Madame la Maire explique au conseil municipal que les collectivités locales ont l'obligation à partir du 01-01-2026 de participer à la complémentaire santé des agents pour un montant minimum de 15 € par agent et par mois.

L'agent doit soit avoir une mutuelle labellisée, soit adhérer à la mutuelle collective proposée par le Centre de Gestion du Lot.

Les centres de gestion concluent des conventions de participation pour le compte des collectivités territoriales et de leurs établissements publics visant à couvrir leurs agents, au titre de la protection sociale complémentaire.

La collectivité a décidé d'adhérer à la convention de participation conclue pour le risque santé par le centre de gestion du Lot qui permettra à l'agent de souscrire à une couverture en complémentaire santé.

La collectivité décide que le montant de la participation financière sera de 20€ par mois et par agent à compter du 01-01-2026.

Délibération adoptée à l'unanimité.

• **Approbation de la modification des statuts de la Fédération Départementale d'Energies du Lot - Territoire d'Energie du Lot (FDEL - Te 46)**

Depuis sa création en 1995, le Syndicat d'énergie du Lot évolue et devient « Territoire d'Energie Lot – TE46 »

Ce qui change :

- Le nom : « Territoire d'Energie Lot – TE46 »
- Les compétences obligatoires : (avant uniquement électricité) : Electricité, gaz, bornes électriques, la cartographie des réseaux ; PCRS (plan de corps de rue simplifié)
- L'éclairage public : structuré en 2 niveaux d'intervention (optionnel)
- Mobilité et territoires intelligents (optionnel) : recharge hydrogène, numérique
- Autres services aux communes (optionnel) : achats groupés d'énergie, conseils en énergie, animations, accompagnements spécifiques

TE 46 peut se charger des démarches pour récupérer les certificats d'économie d'énergie délivrés lors de travaux de rénovation et qui donnent droit à reversements sur facture.

Sur le site <https://mon-compte-client.enedis.fr/> on peut accéder à l'espace collectivité locale qui donne la cartographie des réseaux, le cartographie des capacités, au simulateur des raccordements

(BT et HTA) : liaisons réseau haute tension et réseau basse tension). Il existe aussi un espace mesure et service.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Informations:

• Point sur le projet école

Compte rendu de la réunion avec l'architecte pour la reprise du projet de restauration de l'ancienne école

La réunion s'est tenue le 23 septembre avec le maître d'œuvre, Jérémy Crabos et en présence de M. Loubradou (SDAIL – aide à l'élaboration du projet).

Le maître d'œuvre a présenté l'avancée de ses travaux (compte-tenu des modifications que nous avions demandées)

- Le projet reste identique dans l'aspect extérieur du bâti, à l'exception de la suppression de l'extension : la rampe d'accès PMR est maintenue (afin de ne pas empêcher dans les années à venir, une éventuelle deuxième tranche de travaux avec la reprise de la construction de l'extension / un emplacement « parking » sera prévu,
- La salle de réunion au rez de chaussée n'a pas été modifiée, toutefois un sanitaire a été ajouté et la partie archives a été légèrement augmentée (avec diminution de la surface de l'entrée),
- Les blocs chauffage seront positionnés à l'extérieur, sur le côté et habillés avec un claustra,
- Au premier étage nous avons opté pour la proposition d'un logement avec 2 chambres, cuisine équipée en meubles et appareils ménagers (plaques de cuisson, four, hotte). Le chauffage gainable pourrait être intégré dans un caisson au-dessus de la salle de bain avec 3 bouches de ventilation vers les chambres et le séjour,
- L'accès au grenier se fera avec une trappe.

Le chiffrage sera présenté avec des options, facilitant les choix en fonction du coût des travaux.

Nous devrons redéposer un permis de construire, remettre en route toutes les démarches (bureaux de contrôles, lettres d'engagement...), vérifier les dates de validité des diagnostics, et faire un DPE pour le logement.

Remarques:

- Comme nous avions particulièrement anticipé le financement de l'opération notre trésorerie et les avances de subventions devraient suffire pour payer l'intégralité des travaux sans avoir besoin de faire un prêt relais. A ce jour nous pouvons raisonnablement projeter un résultat financier bénéficiaire : 10 à 20 000€ supplémentaires par rapport à l'an passé soit autour de 240 à 250 000€ pour financer nos projets d'investissement.

- Les membres du conseil soulèvent un certain nombre de questions concernant certains éléments concrets du projet (niveau de la rampe d'accès / à l'emplacement parking ? - production d'eau chaude / chauffe-eau thermodynamique ? - nécessité d'un diagnostic électrique ? - traitement du mur porteur à l'étage ?).

• Le point sur les travaux en cours

- Nécessité de poser un grillage pour supporter l'isolant sous plancher au presbytère. T. Martignac et H. Landes se chargeront des travaux,

- Pour le transport de la grave émulsion utilisée pour différents rebouchages , il sera nécessaire de louer un véhicule, nos prestataires habituels étant indisponibles,

- Un panneau sera installé à l'entrée du cimetière informant les usagers de la nécessité de faire un état des lieux précis d'occupation des caveaux,

- L'état des allées du cimetière n'est pas satisfaisant. Une réflexion devra être menée pour améliorer la situation; (par ex : laisser enherbé le cimetière tout en préservant 2 axes de circulation goudronnés ?)

• Le point sur les festivités

- 11 novembre ; comme les années précédentes la cérémonie du 11 novembre sera suivie d'un pot convivial organisé par l'équipe municipale.

- La date du Noël de la commune est fixée au dimanche 21 décembre après-midi. Un spectacle de cirque et danse suivi du traditionnel goûter seront offerts aux habitants en présence du père Noël. Les illuminations seront installées le 10 décembre au matin par les conseillers

- Vœux et galettes : date prévue 18 janvier (le groupe musical de « Vie en scène » animera l'après-midi).

• Le point sur le PLU-i-H

Le PLU-i-H est exécutoire depuis quelques semaines. Toute demande de permis de construire doit donc être examinée pour vérifier la conformité avec l'OAP patrimoine et paysages, ainsi qu'avec les règlements écrits relatifs à notre zone géographique (Ségala).

Une réunion d'information des maires et des secrétaires de mairie sera proposée après les élections municipales. Il n'y aura aucune modification envisagée avant l'automne 2026.

L'utilisation du foncier doit être conforme au prévisionnel dans les 3 à 5 ans, sous peine d'être diminué, faute de concrétisation.

• Questions diverses

- Mme la maire informe le conseil de la situation critique dans laquelle se trouvent les abattoirs de Saint-Céré. Confrontés aux injonctions préfectorales, Cauvaldor et les maires se mobilisent et apportent leurs soutiens dans cette période difficile.

- Le Président de l'Association des Collectivités forestières du Lot, Francis LABORIE ainsi que Madame la sous-préfète du Lot, Eve HERMANN, invitent les élus à la prochaine réunion d'information sur les Obligations Légales de Débroussaillement et la présentation du nouvel arrêté préfectoral OLD, qui se tiendra le : 14 octobre, 9h-15h30 Salle des fêtes 46120 LACAPELLE-MARIVAL

Objectifs de la réunion :

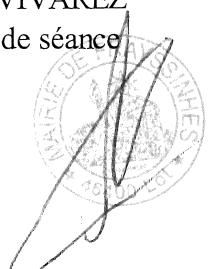
- Appréhender la nouvelle réglementation relative aux obligations légales de débroussaillement
- Pourquoi et comment réaliser les Obligations Légales de Débroussaillement
- Connaître les missions du maire, au cœur du dispositif OLD.

Le premier adjoint, Thierry Martignac représentera la commune à cette journée d'information.

- Le 16 octobre, le bureau d'études d'Enedis se rendra dans la commune pour définir l'emplacement d'un transformateur. T Martignac et H Landes représenteront la commune.

L'ordre du jour étant épousé, la séance est levée à 22h15.

Claudine VIVAREZ
Président de séance



Françoise BARDET
Secrétaire de séance

